



Bulletin d'information

Assemblée communale

Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le mercredi 21 juin 2023, à 20h00, à la salle des assemblées de l'école.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2022, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2022 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Divers.

Information sur les points de l'ordre du jour

2. Présentation des comptes 2022 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision

A l'heure de l'impression de ce bulletin d'information, les comptes 2022 de la Commune n'ont pas encore été approuvés par l'organe de révision. Ils seront publiés sur le site internet dès que possible.

Signalisation routière – Journal officiel

Le Conseil communal, selon sa décision du 16 mai 2023, a procédé à la publication d'un signal OSR 3.01 STOP à la Rue Droit-Mont (débouché sur

route cantonale) dans le Journal officiel du 25 mai 2023. La pose de ce signal ainsi que du marquage au sol est obligatoire en vue de la pose d'un miroir.

Le Service cantonal des infrastructures a d'ores et déjà donné un préavis favorable pour la pose de ce signal et de ce miroir. En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette décision.

Déchetterie communale

Le Conseil communal se permet de rappeler quelques règles concernant l'utilisation de la déchetterie :

- tout objet recyclable pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas un déchet encombrant et ne sera pas accepté. Les parties métalliques doivent être enlevées ;
- le dépôt de gravats, de pierres ou de terre sur la place de la déchetterie ne peut se faire sans avoir obtenu l'accord du Conseil communal ;
- la benne à bois doit être utilisée pour de petites quantités. Pour les volumes importants, il faut s'adresser directement à une entreprise agréée pour la collecte de déchets, à savoir :

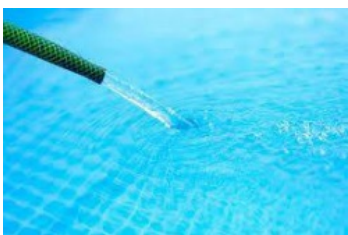
Met Fer SA LA Ballastière 2800 Delémont 032 421 40 20	Gobat SA La Combatte 8 2802 Develier 032 422 17 70
--	---

Dès le 1er avril, la déchetterie est ouverte tous les samedis, de 10h00 à 11h30, et ce jusqu'au 28 octobre 2023.



Remplissage des piscines

Avec l'arrivée des beaux jours, le Conseil communal demande aux propriétaires de piscine (enterrée ou hors-sol) de prendre impérativement contact avec le fontainier, Monsieur Ernest Müller, au n° 079 589 04 39, avant le remplissage de leur bassin. Ceci dans le but de planifier les prélèvements et d'éviter que le niveau du réservoir n'atteigne un seuil critique.



Bourses d'études

Bourses communales

Tous les étudiants et apprentis qui souhaitent bénéficier de la bourse communale doivent présenter une demande écrite, accompagnée d'une attestation, au secrétariat communal jusqu'au 30 octobre 2023 (une bourse par formation).

Bourses et prêts d'études cantonaux

En ce qui concerne les bourses cantonales pour l'année en cours 2023/2024, les demandes pourront être déposées à partir du 1^{er} août 2023 sur le Guichet virtuel de la République et Canton du Jura.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet www.jura/DFCS/SBP.

Nuisances sonores

Les beaux jours sont de retour de même que les travaux d'entretien des jardins et l'utilisation des tondeuses et autres machines bruyantes.

Le Conseil communal rappelle quelques règles concernant l'utilisation de machines, telles que tondeuses ou débroussailleuses.

Les articles 48 et 49 du Règlement de sécurité locale stipulent :

Art. 48 :

¹ Sont interdits tous actes de nature à troubler la tranquillité et le repos publics, soit de jour comme de nuit.

² Le Conseil communal peut donner des autorisations exceptionnelles.

³ Entre 12h00 et 13h30 tous les travaux bruyants sont interdits dans les zones habitées.

Art. 49 :

L'utilisation des tondeuses à gazon, à moteur à explosion, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, ainsi que les autres jours entre 12h00 et 13h30 et de 20h00 à 09h00. Le samedi, l'utilisation des engins précités cessera à 18h00.

Recensement des fonds audiovisuels dans le Canton du Jura

En collaboration avec Memoriav, le centre de compétence pour le patrimoine audiovisuel suisse, les Archives cantonales jurassiennes (ArCJ) organisent un recensement cantonal des fonds audiovisuels dans le territoire du canton du Jura et à Moutier. L'inventaire concerne tous les fonds composés entièrement ou en partie de photographies, de films ou de vidéos et de documents sonores sur tous types de supports (analogiques ou

numériques) conservés dans le Jura et à Moutier. Toutes les thématiques et toutes les périodes sont prises en compte.

Cet inventaire est réalisé sous la forme d'un questionnaire adressé aux institutions publiques et privées, aux associations, aux entreprises et aux particuliers susceptibles de posséder de tels documents.

Le Jura, du fait de son histoire récente, est une ressource inestimable en matière d'audiovisuel. Nous avons la chance d'avoir pu filmer ou enregistrer la création du Canton du Jura. Dans le cadre des festivités du cinquantenaire du vote du 23 juin qui auront lieu en 2024, l'Office de la culture recherche tout particulièrement des fonds audiovisuels en lien avec la Question jurassienne.

Si vous possédez des fonds de photos, de films ou de sons qui documentent l'histoire, la société, la culture, l'économie, le paysage et les localités du canton de Jura, vous pouvez vous annoncer à l'adresse archives.audiovisuelles@jura.ch.

Assainissement des bâtiments - Programme Bâtiments

Le Programme Bâtiments du canton du Jura disposera en 2023 d'un montant maximal de six millions de francs. Les propriétaires de bâtiments jurassiens peuvent ainsi bénéficier de subventions pour l'assainissement énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Malgré l'évolution positive observée ces dernières années, la rénovation des bâtiments et de leurs systèmes de production de chaleur reste un défi majeur pour réussir la transition énergétique.

L'assainissement des bâtiments est une priorité des politiques climatiques et énergétiques du Gouvernement. Il figure en bonne place dans la

Le Programme Bâtiments



conception cantonale de l'énergie et dans le Plan climat Jura, actuellement en consultation. A partir de 2024, les mesures dans ce domaine pourront être financées en partie par la redevance à vocation énergétique découlant de la loi sur l'approvisionnement en électricité acceptée par le Parlement en fin d'année 2022. La Confédération devrait, quant à elle, renforcer les moyens mis à disposition des cantons afin de pérenniser le Programme Bâtiments au-delà de 2025.

Pour 2023, le Gouvernement a libéré un montant maximal de six millions de francs pour le soutien à l'assainissement énergétique des bâtiments jurassiens. Cette décision fait suite au vote du budget par le Parlement en décembre dernier. Le montant sera adapté en fonction de la contribution qui sera réellement versée par la Confédération.

Renseignements :
www.jura.ch/DEN/SDT/Energie/Subventions/Programme-Batiments-1/Programme-Batiments



Contrôle de vitesse – Route Principale

Le Conseil communal a procédé à un contrôle de vitesse à la Route Principale à l'aide du radar sympathique du 21 mars au 15 mai 2023.

- 10'785 véhicules dans le sens Delémont-Bourrignon et 29'759 véhicules dans le sens Bourrignon-Delémont ont été comptés.
- La vitesse moyenne dans le sens Delémont-Bourrignon est de 35,36 km/h et de 41,17 km/h dans le sens Bourrignon-Delémont.
- Pour le sens Delémont-Bourrignon, 99,64% des véhicules circulent à une vitesse de 50 km/h ou moins.

- Pour le sens Bourrignon-Delémont, ce sont 92,17% des véhicules qui circulent à une vitesse de 50 km/h ou moins.

Agenda des manifestations

Votation fédérale et cantonale

Dimanche 18 juin 2023, de 10h00 à 12h00, bureau communal.

Assemblée communale ordinaire

Mercredi 21 juin 2023, 20h00, salle des assemblées de l'école.

Tables d'hôtes - Tavolata

Les prochaines dates pour la table d'hôtes sont les suivantes :

- 11 juillet 2023
- 08 août 2023
- 12 septembre 2023
- 17 octobre 2023
- 14 novembre 2023
- 12 décembre 2023



Pour s'inscrire, il suffit de téléphoner au :

079 835 27 79 ou 032 431 17 79

au moins 48 heures à l'avance.

Bibliobus – animation « Ensemble »

Lundi 21 août 2023, de 16h00 à 18h00, place de l'école.

Adresse et horaire

Commune de Bourrignon

Rue de l'Eglise 8

2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15

Messagerie : bourrignon@develier.ch

Heures d'ouverture du guichet :

Lundi : 10 h 30 – 11 h 30 16 h 00 - 17 h 00

Mardi : 10 h 30 – 14 h 00

Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30 16 h 00 - 17 h 00

Judi : 10 h 30 - 11 h 30 16 h 00 - 19 h 00

Vendredi et

veilles de fêtes : 10 h 30 - 11 h 30 Fermé l'après-midi

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera uniquement ouvert le matin, de 10 h 30 à 11 h 30 :

- du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet 2023 et
- du lundi 7 août au vendredi 11 août 2023.

Le bureau communal sera fermé :

- du lundi 24 juillet au vendredi 4 août 2023.

Les Autorités communales vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent à toutes et tous un bel été ensoleillé.

